

# NON À LA « NOUVELLE AP-HP » LIQUIDATION D'EMPLOIS ET DU STATUT APHP

## TOUS CONCERNÉS, TOUS MENACÉS

**SANS ATTENDRE LA LOI DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA LOI SANTÉ, MARTIN HIRSCH, ANTICIPE LES PLANS DU GOUVERNEMENT MACRON/BUZYN.**

Le directeur général de l'AP-HP annonce la couleur dans un projet de charte de mobilité et d'accompagnement :

«La mise en œuvre du plan de transformation (APHP) est susceptible de générer des évolutions des métiers, des changements de postes, des suppressions d'emplois et des nécessaires mobilités pour le personnel ».

Dans le privé cela s'appelle un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). il vise à reclasser les salariés dont le licenciement économique est organisé.



### Martin Hirsch applique des réductions de dépenses de santé et programme l'éclatement de l'APHP.

#### L'ampleur des suppressions de poste et de la précarisation de l'emploi est considérable

##### AU TITRE DES ECONOMIES BUDGÉTAIRES :

- La direction générale annonce la suppression de 800 emplois cette année

##### ET AU TITRE DES RESTRUCTURATIONS :

- Nouveau Siècle : - 200 emplois minimum,
- AGEPS (pharmacie centrale) des dizaines d'emplois,
- le démantèlement du CFDC (école de formation AP-HP)
- Dans les SUPRA GH la suppression des doublons de services, voire fusion deux établissements pour n'en faire plus qu'un (Exemple Bichat/Beaujon : moins 400 lits soit plus de 1500 emplois en moins)
- Hirsch dans sa mise en place des SUPRA GH veut supprimer un maximum de lits et d'hôpitaux de l'AP-HP
- La privatisation des missions dites « supports » (administratives, techniques, médico techniques, paramédicales etc..) et les services généraux

- Le regroupement et fusion de services au sein des SUPRA GH (tels : Laboratoires, Secteur RH, Service et gardes techniques, Informatiques, restaurations, magasins, pharmacies etc .. etc..)
- le développement de l'ambulatoire et la disparition des équipes de nuit, et la suppression de la continuité de l'activité les weekends.
- la fermeture massive de lits de longs séjours et des établissements de gériatrie au profit des EPHAD lucratifs.

Ce vaste plan social est à la mesure de la politique du gouvernement de casse des services du publics notamment dans la santé avec des réductions d'emplois pour les hôpitaux publics - 20 000 d'ici 2022 et au total 120 000 suppressions d'emplois de fonctionnaire.

**Non à la casse des statuts, et à la mise en place de la réforme santé avec les GHT (Groupement Hospitalier de Territoire)**

**Non au projet « Nouvelle APHP » qui est ni plus ni moins la casse de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris pour l'intégrer dans les G.H.T.**

**Retrait des lois santé.**

# ATTAQUE CIBLÉE CONTRE LES CATÉGORIES C DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE «AP-HP»

CE SONT À LA CLEF DES MILLIERS DE SUPPRESSION DE POSTES ET COMME SEULE ALTERNATIVE LA DIRECTION GÉNÉRALE PROPOSE ENCORE PLUS DE PRÉCARITÉ AUX PROFESSIONNELS CATÉGORIES C DONT ELLE VEUT SE DÉBARRASSER EN PREMIER.

**Le 6 février 2019, l'APHP organisait une réunion d'information pour les personnels de catégorie C avec un document intitulé : « Accompagnement des professionnels de Catégories C dans le cadre d'une évolution professionnelle »**

En fait d'accompagnement, le directeur général se prépare à s'attaquer frontalement aux catégories C de l'APHP pour supprimer des postes de fonctionnaires.

L'USAP CGT alerte tous les agents sur le PLAN SOCIAL DES CATEGORIES C qui se prépare : des milliers de postes sont menacés.

Extraits du document du 6 février :

**« Un contexte de transformations importantes Evolution des organisations avec la constitution des Groupes hospitaliers accompagnée de regroupements de services : mobilité des personnels »**

❖ Pour la CGT : C'est la mise en place des supra GH avec la mobilité imposée par les restructurations et fermetures de service voire d'hôpitaux.

**« Contexte budgétaire : diminution des effectifs sur certains métiers »**

❖ Pour la CGT : cela répond au plan d'économie dans la santé annoncé par Buzyn de 1.2 milliards d'euros.

**« Evolutions des métiers en continu »**

❖ Pour la CGT : L'extension de la notion de métier est un danger avec la disparition progressive des concours. Ces concours permettant d'obtenir une évolution de carrière dans un corps, ou un grade professionnel pour l'obtention d'une qualification avec sa rémunération et son déroulement de carrière.

**MARTINHIRSCHANTICIPE LA LOI DE LA FONCTION PUBLIQUE OU LES ORDONNANCES FUTURES DE MACRON !!**

**«Le métier n'est pas lié à la structure, l'organigramme d'un service, à l'inverse du poste (du fonctionnaire)»**

❖ Pour la CGT : La mobilité et la polyvalence sont les concepts du métier que nous refusons.

**« Le métier n'est ni un diplôme, ni un statut, ni une catégorie professionnelle »**

❖ Pour la CGT : il n'y aura aucune contrainte pour l'employeur en l'absence de droits et de statuts collectifs pour borner l'exercice du métier.

**« Le métier n'est pas une qualification, même si pour la plupart des métiers, la qualification est requise »**

❖ Pour la CGT : cela ouvrira la voie au salaire au mérite ou à la fonction , à la tâche ...Plus besoin dans ce concept des grilles de rémunérations.



## POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

« Des enjeux nombreux (extrait du document) »

« **Humains : exigence de gestion du patrimoine humain + forte que dans le privé** »

❖ Pour la CGT : Les droits dus à notre statut sont trop contraignants pour les directions, c'est pour cela qu'il leur faut supprimer le statut.

« **Culture de corps et grades peu orientée vers les compétences** »

❖ Pour la CGT : Dans la fonction publique, ce sont le corps et le grade (avec leur décret et circulaire d'application) qui sont les éléments déterminants de notre exercice professionnel et de nos déroulements de carrière. Ces droits sont contraignants pour l'employeur et protecteurs pour les agents.

Nous revendiquons la formation continue à hauteur de 10% du temps de travail dans le cadre légal des professions et de leur évolution plutôt que l'attribution de compétence pour satisfaire à l'adaptabilité de l'emploi voulue voire imposée par l'employeur

## LES AIDES SOIGNANTS DANS LE COLLIMATEUR

❖ **De 2007 à 2018 : - 1 823 Aides Soignants.** les Aides-Soignants Titulaires sont passés de **20 134 AS à 18 301 AS** soit une perte de 9 % des effectifs en 11 ans.

❖ **La promotion professionnelle pour les AS à l'APHP est réduite à quelques dizaines par an.**

❖ **L'augmentation des CDD dans cette catégorie** alors qu'ils pourraient être embauché directement comme stagiaire

❖ En orthopédie à Beaujon : la direction veut carrément les supprimer et redonner leurs tâches aux IDE

❖ À Emile Roux dans de nombreux services la direction veut faire disparaître les AS sur les équipes de garde et de nuit

**LES EFFECTIFS TITULAIRES TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES FONDENT AU RYTHME DE 800 POSTES EN MOINS PAR AN.**

« **QUELLE TRADUCTION CONCRÈTE POUR LES CATEGORIES C ?** »

« **Diminution des besoins d'agents peu qualifiés et évolution des profils de compétences :**

« **Externalisations de certaines fonctions administratives et logistiques** »

❖ Pour la CGT : Privatisation des services supports (logistique, secrétariat, blanchisserie, technique, administratif...)

« **Evolution des métiers : développer les compétences numériques** »

❖ Pour la CGT : cela afin de supprimer des emplois. Il n'y aucune garantie d'une potentielle augmentation de salaire (peut-être une prime pouvant être remise en question comme celle des informaticiens en 2018 ou telle la NBI).

« **Transformations des métiers et émergence de métiers nouveaux : Administratifs : gestionnaires de lits, acheteurs, chargé de rendez-vous en santé...** »

❖ Pour la CGT : Là aussi peu probable que cela soit accompagné par une revalorisation salariale pérenne.

« **Soignants : protocoles de coopération, infirmiers de parcours, infirmiers de pratique avancée** »

❖ Pour la CGT : Par manque de médecins pas assez formés en nombre depuis 20 ans leur solution est de donner des responsabilités médicales à des IDE.

« **Transformation numérique, intelligence artificielle (data-scientist...)** »

❖ Pour la CGT : l'informatique pour soigner en remplacement des soignants ?

**CELA NE PEUT PLUS DURER !  
LES CATÉGORIES C SONT EN  
DANGER.**



# STOP AU PLAN SOCIAL ORGANISÉ !!

**Dans le projet de charte de mobilité, les agents seront contraints par des engagements :**

Extrait du texte ci-dessous :

«L'implication de l'agent est un facteur de réussite dans la mise en œuvre de son projet. **A ce titre, il s'engage à participer à l'accompagnement en se rendant aux différents entretiens qui lui seront proposés** par la personne en charge de son accompagnement. **Il réalisera les éventuelles actions liées à l'accompagnement conseillées par le/la CRH** (conseiller en ressources humaines) et participera aux actions collectives (ateliers, présentations, démarches proposées). »

**En cas d'absence à un entretien avec la personne chargée de l'accompagnement ou à un entretien de positionnement,** l'agent s'engage à prévenir la personne afin qu'un autre rendez-vous lui soit proposé dans les meilleurs délais. »

**ET UN AUTRE PARAGRAPHE COUPERET DE DIRE :**

«**L'absence systématique de l'agent aux entretiens proposés, ou le refus de 3 propositions d'affectation donnera lieu à une affectation sur un poste vacant** correspondant à ses qualifications, compétences et tenant compte, dans la mesure du possible en fonction du métier exercé, de ses contraintes personnelles, familiales ou géographiques.

**L'agent en CDI qui n'accepterait pas les 3 propositions d'affectation pourra faire l'objet d'un licenciement...»**

**ALORS QUE VOUS SUBIREZ LA SUPPRESSION DE VOTRE POSTE, CE DISPOSITIF VOUS CONTRAINDRA PAR DES OBLIGATIONS, DES CONVOCATIONS VOIRE SANCTIONS.**

**C'EST DIGNE DE PÔLE EMPLOI FAÇON MACRON AVEC LE FLICAGE ET OBLIGATION DE JUSTIFICATION DE RECHERCHE D'EMPLOIS OU D'ACCEPTATION D'UN POSTE.**

**Pour prendre contact avec l'UNION SYNDICALE CGT  
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**usap-cgt.sap@aphp.fr**

**Bourse du travail • 3, rue du Château d'Eau • 75010 Paris**

**Tél. : +33 (0)1 42 08 82 14 • Fax. : +33 (0)1 42 45 79 51**

**AGISSONS POUR LE RETRAIT DU  
PROJET «NOUVELLE APHP»**

**Arrêtons cette hémorragie des personnels  
indispensables au fonctionnement de l'APHP**

**Arrêt du système d'attribution de  
compétences qui s'oppose au statut.**

**Pour l'évolution professionnelle : ouverture  
des concours**

**Pour la garantie de nos rémunérations il  
nous faut des qualifications**

**Pour l'embauche de tous les contractuels**

**Pour la défense du statut et de l'emploi  
titulaire**



**Avec la CGT,  
donnons à l'AP-HP,  
un avenir à visage  
humain !**

